



Assemblée générale annuelle

Mercredi 11 septembre 2024

19 h

Cafétéria

Compte-rendu

1. Accueil, mot de la direction, prise de présence et ouverture de l'assemblée

22 participants sont présents lors de l'assemblée générale.

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Marc-Antoine Rouleau est sélectionné comme le secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGA 2024-2025

L'ordre du jour est adopté.

Proposé par Charles Montigny

Appuyé par Karine Demers

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 septembre 2023

Le procès-verbal de l'AGA 2023 est adopté.

Proposé par Alexandre Genest

Appuyé par Dorine Moineau

5. Dépôt du rapport annuel du Conseil d'établissement

Dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, les différents documents résultant des rencontres du Conseil d'établissement seront éventuellement hébergés « en ligne » sur le site de l'école Notre-Dame-des-Champs.

Le rapport est présenté en prenant soin de rappeler le rôle décisionnel du CÉ ainsi que la place centrale qu'occupent les élèves dans l'orientation des décisions.

Les différents chantiers ayant mobilisé les membres en 2023-2024 sont présentés. Par exemple, le dossier de la lutte contre la violence et l'intimidation.

Les formations obligatoires, pour les membres, sont abordées.

Une mention de remerciement est faite pour souligner la collaboration et l'implication des membres (parents et personnel), de la direction, monsieur Bruno Ares, des bénévoles de la Fondation et des parents de l'OPP.

6. Élection au conseil d'établissement

Mise en contexte de la procédure d'élection des membres du CÉ.

6.1. Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs

La Présidente du CÉ agira comme Présidente d'élection.

Les scrutatrices seront Madame Phanie Giguère et Madame Rachel Morin.

6.2. Condition d'Admissibilité pour être membre du CÉ, de l'OPP et de la Fondation

Être un parent de l'école ou être membre du personnel de l'école.

6.3. Lecture de la procédure d'élection

Lecture de l'Article 47 de la Loi sur l'instruction publique.

6.4. Élection des membres du CÉ (3 postes de 2 ans) et élection des substituts (2 postes de 1 an)

Membres:

-Madame Marjorie Desormeaux-Moreau;

-Madame Dorine Moineau;

-Monsieur Marc-Antoine Rouleau.

Substituts:

-Monsieur Charles Montigny;

-Madame Marianne Mondon.

Fin du processus d'élection des membres du CÉ.

Proposé par Madame Martine Robert

Appuyé par Madame Marie Christian

7. Élection d'un représentant et du substitut au comité de parents de la CSSRS

Unaniment, l'assemblée délègue au CÉ l'élection du représentant et du substitut.

Proposé par Madame Maylis Casenave

Appuyé par Stéphanie Laferrière

Le CÉ détermine, suivant le processus d'élection, Monsieur Marc-Antoine Rouleau comme membre du Comité de parent du CSSRS et Madame Geneviève Grégoire comme substitut.

8. Dépôt du rapport annuel de l'organisation de participation des parents (OPP)

Madame Phanie Giguère fait la lecture du rapport. La participation de parents volontaire est encouragée.

9. Dépôt du rapport annuel de la Fondation des Amis de l'école Notre-Dame-des-Champs

Madame Karine Giguère fait la lecture du rapport.

Monsieur Bruno Ares fait une mention spéciale de remerciement pour les services dévoués de Madame Giguère cumulant près de 12 ans d'implication au sein de la Fondation.

L'implication des parents est sollicitée.

10. Parole au public

Remerciement pour la participation à l'assemblée générale.

11. Levée de l'assemblée

19 h 55